

**DE QUEL  
DROIT?**

Jurisprudence  
spécialisée en  
droit des étrangers

# **Rapport d'activité 2022**

## Un peu d'histoire

Le site DEQUELDROIT est issu d'une réflexion commune du GISTI et de la Cimade Languedoc Roussillon qui, à la fin des années 1990, ont décidé de monter un projet permettant de pallier la difficulté d'accéder à la matière jurisprudentielle. Le CICADE (association montpelliéraine issue de la Cimade Languedoc Roussillon) et le GISTI ont reçu un premier soutien de la Fondation de France en 2001 avec l'objectif de répertorier et donner accès gratuitement en ligne à un résumé des principales jurisprudences en droits des personnes étrangères. Le site De Quel Droit ! était né.



Malheureusement, face à la masse de jurisprudences à diffuser et en l'absence de financements dédiés, le GISTI et le CICADE se sont progressivement désengagés du projet, malgré l'immense travail réalisé.

En 2010, c'est l'association marseillaise ESPACE qui a repris le flambeau en créant le site internet [www.dequeldroit.fr](http://www.dequeldroit.fr). Construit autour d'une arborescence mettant en ligne les décisions avec un résumé succinct et accessibles via un cheminement logique, ce site avait vocation à être utilisé par des profanes autant que des professionnels du droit. Pendant près de 10 ans et toujours sans financements dédiés, ESPACE a poursuivi ce travail sur ses fonds propres grâce notamment à la contribution de plusieurs stagiaires et bénévoles.

Dequeldroit.fr  
Sélection de jurisprudence en droit des étrangers

[ACCUEIL](#) [JURISPRUDENCE](#) [CONTRIBUER](#) [CONTACT](#) [LE PROJET](#)



# DE QUEL DROIT?

Cependant, la somme de travail que demandent la compilation, la sélection, l'organisation et l'intégration des jurisprudences et de leurs mises à jour sur le site était trop importante pour ESPACE qui se voyait dans l'obligation de recentrer ses activités. C'est pourquoi d'octobre 2020 à juin 2021, à l'initiative d'ESPACE et avec le soutien financier de la Fondation de France, un projet de réflexion interassociatif a été mis en place.

Il a rassemblé des partenaires associatifs impliqués dans le champ du droit des personnes étrangères et avait pour objectif d'échanger autour de la création d'une plateforme d'outils juridiques gratuits : Le GISTI, le COMEDE, la Cimade, le CIDFF phocéen, l'ANAFE et l'ADDE, rejoints par Droits d'Urgence et le GAS, ont rallié ESPACE pour réfléchir à l'avenir de ce site.

Au fil des rencontres, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de créer une association ad hoc permettant de pallier le manque de moyens humains et financiers de chaque organisation et de porter le projet dans son ensemble. C'est ainsi que l'association De Quel Droit a vu le jour le 8 juin 2021.

Une petite équipe de salariées a rejoint l'aventure à la fin de l'année 2021. L'année 2022 a été consacrée à structurer l'association, mettre à jour des thématiques sur le site internet et préparer le nouvel outil pour une mise en ligne au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.



## Le contexte

Le droit des étrangers, dans tous ses aspects (séjour, asile, éloignement, regroupement familial, protection sociale, nationalité, etc.) est une matière fluctuante, soumise à l'inflation des réglementations nationales européennes et internationales. De plus, l'application de la réglementation étant sujette à l'interprétation des administrations et des juges, elle donne lieu à une application disparate sur le territoire et peut aboutir à des résultats contradictoires.

La complexification du droit des personnes étrangères et ses spécificités ainsi que l'ouverture au grand public des bases de données des juridictions administratives et judiciaires (dans le cadre du projet gouvernemental OPEN DATA) font craindre aux acteurs et actrices qui œuvrent pour la défense des droits des personnes étrangères une montée en puissance d'une justice prédictive fondée sur des algorithmes. Les outils numériques semblent être neutres. Mais, dans les faits, les algorithmes sont programmés en fonction des attentes avérées ou supposées de ceux et celles qui utilisent ces outils. Les personnes étrangères et celles qui les défendent ne constituent pas un "marché" économiquement intéressant, elles sont parfois considérées comme indésirables par certain·es juges et administrations. On peut donc craindre que les Legal Tech ne tiennent nullement compte de la défense des droits des personnes étrangères.

Ainsi, un outil comme De Quel Droit - qui propose une sélection de jurisprudences choisies par des praticien·nes en fonction de leur intérêt pour la défense des personnes étrangères - est plus que jamais utile et nécessaire.



## De Quel Droit en chiffres

10 membres, dont 9 associations :

- Membres du CA

AVOCATS POUR  
LA DÉFENSE  
DES DROITS  
DES ÉTRANGERS

COMITÉ POUR LA  
SANTÉ DES EXILÉS  
*comede*

**DROITS**  
D'URGENCE

**ESPACE**  
Centre de ressources pour les acteur·rice·s de l'intégration

  
G.A.S

**gisti**, groupe  
d'information et  
de soutien des  
immigré·e·s

- Autres membres

**anafe**  
Association nationale  
d'assistance aux frontières  
pour les étrangers

**ci=FF**  
Centre d'information  
sur les droits des femmes  
et des familles  
Bouches-du-Rhône / Phocéens

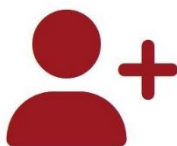
**la Cimade**  
L'humanité passe par l'aut

# DE QUEL DROIT?



Equipe salariée : 1 à 1,5 ETP (contrats de 20h/semaine) et stagiaires :

- Equipe juridique : 3 juristes (1 ETP pendant 6 mois, 0.5 ETP pendant 6 mois)
- Coordination : une coordinatrice (0.5 ETP)
- 2 stagiaires (5 mois)



30 bénévoles ayant participé à 1 AG, 2 AGE, 4 CA et 6 CE pour un total de 26h de réunion mobilisant 77 personnes, soit une valorisation du bénévolat à hauteur de 23183€.



2 rubriques mises à jour :

- Regroupement familial
- Visas



4 rubriques mises en ligne :

- Admission exceptionnelle au séjour
- Travail / Autorisation de travail
- Séjour / Titres de séjour / Par catégorie de bénéficiaires / Etudiant.es
- Conditions matérielles d'accueil (CMA)



556 décisions de jurisprudence mises en ligne



13. 369 visiteurs et visiteuses sur le site internet (+33% vs.2021)

## 1. La jurisprudence

### A. Les thématiques

Durant l'année 2022, les objectifs principaux de l'association ont été :

- La mise en ligne d'un maximum de nouvelles thématiques,
- La mise à jour des rubriques déjà existante, en vue du lancement officiel de la nouvelle version, début 2023.

Les thématiques sont choisies en fonction de plusieurs critères : leur intérêt pour les utilisateurs et utilisatrices, principalement, mais aussi la possibilité d'une mise en ligne rapide pour donner une visibilité maximale au site avant son lancement.

Sur la base de ces critères, 4 nouvelles rubriques ont été mises en ligne :

- Admission exceptionnelle au séjour
- Travail / Autorisation de travail
- Séjour/Titres de séjour/ Par catégorie de bénéficiaires/ Etudiant-es
- Conditions Matérielles d'Accueil dans le cadre de la demande d'asile

Les thématiques « Visa » et « Regroupement Familial » ont également été mises à jour suite à leur mise en ligne en 2021.

### B. Le comité éditorial

Le comité éditorial a un rôle clé dans la réflexion concernant la ligne éditoriale du site et dans le choix des thématiques à mettre en ligne. Constitué d'une dizaine de juristes spécialisé-es en droit des personnes étrangères, il se réunit une fois tous les 2 mois pour orienter l'activité de l'équipe juridique et accompagner son travail.

Le comité éditorial a également pour mission de relire les rubriques mises en ligne et/ou d'ouvrir son réseau pour trouver des personnes ressources. Ces dernières, spécialisées dans la thématique en cours, accompagnent la réflexion sur la construction de l'arborescence ainsi que sur la qualité et la pertinence des jurisprudences choisies pour illustrer les situations types. 6 comités éditoriaux ont eu lieu en 2022.

## 2. L'évolution de l'outil

### A. De Quel Droit fait peau neuve

L'outil De Quel Droit est constitué d'un site internet et d'une application permettant de stocker, référencer et mettre à disposition des jurisprudences via une arborescence en ligne. La solution, développée par ESPACE en 2010, est vouée à évoluer afin de proposer une volumétrie de jurisprudences plus importante et une interface plus ergonomique, tant pour les personnes qui visitent le site que pour celles qui l'administrent. Lors de l'étude du projet d'évolution il a été mis en évidence que la technologie utilisée par l'application était obsolète et nécessitait une refonte technique afin de bénéficier d'une maintenabilité et d'un niveau de sécurité plus satisfaisants. Ainsi, la base de données constitutive de De Quel Droit étant codée dans un langage informatique caduque, il s'avérait nécessaire de la migrer vers un langage plus récent.

En parallèle du travail préparatoire pour penser le nouvel outil avec le développeur s'est ouvert un autre chantier d'importance : le choix de l'identité visuelle pour l'association, se déclinant ensuite sur l'outil. Une graphiste a accompagné la réflexion et la charte graphique de l'association De Quel Droit a été créé courant 2022. Les supports ont évolué progressivement pour intégrer les nouvelles couleurs de l'association et le site s'est préparé à muer également.

### B. Le cahier des charges

L'évolution d'un outil comme De Quel Droit demande une phase préparatoire importante pour identifier les besoins des utilisateurs et utilisatrices afin d'être au plus proche de leurs attentes. Nous avons recueilli ces besoins en deux temps.

Fin 2020, un questionnaire à destination des personnes utilisatrices potentielles et actuelles du site [www.dequeldroit.fr](http://www.dequeldroit.fr) a été diffusé dans les réseaux des associations partenaires. L'objectif était de connaître les différents usages de la jurisprudence par les acteurs et actrices de terrain



# DE QUEL DROIT?

pour proposer un outil adapté à leurs besoins. Près de 200 réponses ont été compilées et ont servi de base pour travailler sur la nouvelle version du site.

A l'été 2022, un questionnaire qualitatif a également été élaboré et envoyé à une quinzaine de personnes qui utilisent le site régulièrement, pour affiner leurs besoins et attentes.

Les conclusions de ces enquêtes ont permis de rédiger, à l'automne 2022, les spécificités fonctionnelles du nouvel outil et d'imaginer des évolutions possibles à plus long terme. Le cahier des charges a été soumis au développeur qui a travaillé sur la nouvelle application, en lien avec l'équipe de De Quel Droit, pour une sortie du nouvel outil en mars 2023.

## 3. La vie de l'association

### A. Les membres

Le Conseil d'Administration de l'association De Quel Droit est constitué des 5 membres fondateurs de l'association - le GISTI, le Comede, l'ADDE, le GAS, et ESPACE – rejoints en 2022 par une 6<sup>ème</sup> structure, Droits d'Urgence. Le mode de gouvernance choisi est une gouvernance collégiale qui implique indifféremment l'ensemble des membres du CA pour assumer les fonctions habituellement distinctes (présidence, secrétariat, trésorerie).

Les autres membres adhérents - la Cimade, l'ANAFE et le CIDFF Phocéen - soutiennent le projet en proposant leur expertise et en partageant des jurisprudences.

Une membre individuelle a également rejoint l'aventure en 2022.

La participation des membres de De Quel Droit est variable, en fonction des possibilités de chacun·e. Ainsi, l'association ESPACE met à disposition un local, en échange d'un loyer symbolique, pour héberger l'association. De même, le GISTI accueille régulièrement les salariées de De Quel Droit lors de leurs déplacements à Paris. Le Comede met à disposition une experte comptable pour accompagner la bonne gestion de l'association et ESPACE un comptable pour gérer les payes.

# DE QUEL DROIT?

Toutes les structures partagent les décisions qu'elles ont compilées et mettent à disposition des salarié-es ou des membres bénévoles pour participer aux temps de réunion (CA, AG, comités éditoriaux), à la réflexion sur le contenu du nouvel outil, pour rencontrer les partenaires financiers, participer à la rédaction d'appels à projets, etc.

## B. L'équipe salariée

L'équipe salariée, constituée à l'automne 2021, s'est renforcée en 2022.

Trois juristes se sont succédées pour mettre à jour les thématiques en ligne, travailler sur les nouvelles rubriques, penser l'arborescence, recueillir les jurisprudences illustrant au plus juste les catégories, mettre en ligne le contenu, organiser les comités éditoriaux, animer la communauté de personnes ressources relectrices, etc. Les salariées de l'équipe juridique sont employées à mi-temps. La 1<sup>ère</sup> juriste a terminé sa mission en avril 2022. La 2<sup>ème</sup> juriste a été embauchée début février 2022. Une nouvelle juriste a rejoint la structure en septembre 2022, suite à un financement obtenu pour travailler sur des rubriques spécifiques.

Des stagiaires étoffent l'équipe juridique et ont pour mission principale la mise à jour des rubriques déjà en ligne. La 1<sup>ère</sup> stagiaire a terminé sa mission mi-février 2022. La 2<sup>ème</sup> stagiaire a rejoint l'association pour 2 mois et la 3<sup>ème</sup> est arrivée en décembre 2022, pour 6 mois, et partage son temps entre De Quel Droit et ESPACE.

La coordination est assurée par une salariée à mi-temps. Ses missions sont variées : suivi administratif (dont ressources humaines et suivi budgétaire), animation des CA et AG, recherche de financements, gestion des partenariats associatifs, recrutement de nouveaux membres, , coordination du travail sur la nouvelle identité visuelle de l'association, rédaction du cahier des charges pour le nouvel outil, etc. Le CDD initial via le dispositif PEC a évolué en CDI fin 2022, avec une aide de l'Etat via le dispositif Emplois Francs.

## C. Les temps forts de 2022

Une journée de travail conviviale a regroupé une quinzaine de participant-es à Marseille, le 16 septembre 2022. Le matin, un comité éditorial a exploré des pistes pour le nouvel outil et s'est accordé sur la ligne éditoriale du site. Un déjeuner au soleil a rappelé l'importance d'organiser des temps en « présentiel » pour une association qui s'est constituée intégralement à distance, en pleine crise sanitaire. L'après-midi fut consacré à une assemblée générale extraordinaire qui a travaillé sur les questions de l'adhésion de nouveaux membres, le lancement du nouveau site et le modèle économique futur de De Quel Droit.

De nouveaux partenaires financiers ont rejoint l'aventure De Quel Droit en 2022 en finançant les actions de l'association. La Fondation Francis Lefebvre, jeune fondation familiale sous égide de la Fondation de France, et le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité comptent à présent parmi les soutiens du projet. Nous les remercions pour leur confiance.

## Conclusion

L'année 2022 a permis de consolider l'association De Quel Droit et assoir la mobilisation de ses membres fondateurs, très engagés dans la réussite du projet. Le soutien des partenaires financiers et l'intérêt accru des actrices et acteurs de terrain pour l'outil met en lumière l'importance de poursuivre ce travail entamé il y a plus de 20 ans

L'année 2023 sera une année charnière pour l'intégration de nouvelles rubriques thématiques, la mise à jour des thématiques déjà présentes sur le site par la mise en ligne de nouvelles jurisprudences, le lancement de la nouvelle version de l'application et du site internet, le recrutement de nouveaux membres actifs et la pérennisation des fonds pour poursuivre les actions de l'association.

## Contact

[coordination@dequeldroit.fr](mailto:coordination@dequeldroit.fr)

[juridique@dequeldroit.fr](mailto:juridique@dequeldroit.fr)